
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020, À 19H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 11 novembre 2020. Sont présents à cette séance : Madame la mairesse suppléante DEBBIE LAPORTE, mesdames les conseillères CHRISTINE FRANCOEUR, NATHALIE DENAULT et LISE A. ROMAIN, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT.

Secrétaire d'assemblée: la directrice générale/secrétaire-trésorière madame NAOMIE RIVET.

Aussi présent : trois (3) citoyens.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2020
4. PÉRIODE DE QUESTION
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Renouvellement du bail de location d'un nouveau photocopieur
 - 5.2. Renouvellement cotisation annuelle à la FQM
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Enlèvement d'un arrêt sur la rue Sauriol Dempsey Roy
 - 6.2. Installation de dos d'âne sur la rue Dempsey
 - 6.3. Enlèvement du dos d'âne permanent à la limite de la municipalité
7. TRAVAUX PUBLICS
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Demande de dispense auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables
 - 8.2. Ordre de changement NORCLAIR pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1. Remplacement du muret sur la rue Baume au printemps 2021
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Bibliothèque – Contribution municipale pour l'année 2021
 - 11.2. Bibliothèque – Contribution spéciale 2021
 - 11.3. Appui pour l'éclairage du pont Félix-Gabriel-Marchand
 - 11.4. Renouvellement à l'adhésion au Journal The EQUITY
12. FINANCES
 - 12.1. Dépôt de l'état comparatif comparant des revenus et dépenses de l'exercice se terminant au 30 septembre 2019 à ceux se terminant le 30 septembre 2020
 - 12.2. Dépôt de l'état comparatif comparant des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2020 à ceux qui ont été prévus par le budget 2020
 - 12.3. Lecture et adoption - comptes fournisseurs d'octobre 2020
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 13.1. Demande de dons
 - 13.1.1. Guignolée 2020 des Chevaliers de Colomb
14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
 - 15.1. Les brigades de Mansfield et Fort-Coulonge
 - 15.1.1. Parade de Noël
16. SUIVI DE DOSSIERS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse suppléante DEBBIE LAPORTE souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle demande une minute de silence en ce 11 novembre, jour du souvenir. Après constatation du quorum, elle souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Elle procède ensuite à la lecture de la lettre de démission du Maire GASTON ALLARD.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-260

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

- | | | |
|------|--|-------------------------|
| 17.1 | Concours de lumière | [DEBBIE LAPORTE] |
| 16.1 | Retour sur le cinéparc et la marche d'halloween | |
| 16.2 | Annulation de Village en fête | |
| 11.5 | Arbre de Noël dans le parc Davis | [CHRISTINE FRANCOEUR] |
| 14.1 | Parc aérien des Chutes Coulonge a connu une hausse de 204% | |
| 16.3 | Irrigation des fossés | |
| 16.4 | Question au sujet du document de description de poste | |
| 16.5 | Flotte des véhicules | [GAÉTAN GRAVELINE] |
| 16.6 | Bac de recyclage résidentiel | [PIERRE VAILLANCOURT] |
| 5.5 | Félicitation à l'ESSC d'avoir fait les palmarès des écoles secondaires du Québec | |
| 16.7 | Calendrier de collecte des matières vertes | [LISE A. ROMAIN] |
| 5.3 | Résolution pour donner accès à la directrice générale à ClicSÉQR | |
| 5.4 | Décision du conseil relative à la vacance du poste de maire | [NAOMIE RIVET] |

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 OCTOBRE 2020

2020-11-261

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée par un citoyen.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 RENOUVELLEMENT DE BAIL DE LOCATION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

2020-11-262

ATTENDU QUE le bail de location du photocopieur appareil bizhubC364e arrive à échéance;

ATTENDU QUE les équipements depuis 2015 ont de beaucoup évolués;

ATTENDU QUE le coût de location mensuel d'un nouvel appareil bizhubC364e offrant les mêmes caractéristiques (Imprimante-Numérisateur-Télécopieur).

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise la directrice générale, madame Naomie Rivet à signer le contrat de location pour un système bizhub i-series C300ie d'une durée de 60 mois au montant de 132,00\$ excluant les taxes mensuellement.

ADOPTÉE

5.2 RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE FQM 2021

2020-11-263

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement de la cotisation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

annuelle à la FQM pour l'année 2021 au montant de 1375,92 \$.

ADOPTÉE

5.3 RÉSOLUTION POUR DONNER ACCÈS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À CLICSÉQR

2020-11-264

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

- QUE**
- Mme Naomie Rivet Directrice Générale/Secrétaire Trésorière soit autorisé :
- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

5.4 DÉCISION DU CONSEIL RELATIVE À LA VACANCE DU POSTE DE MAIRE

2020-11-265

ATTENDU QUE le maire a déposé sa démission aujourd'hui, le 11 novembre 2020;

ATTENDU QUE lorsque la vacance du poste de maire est constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil n'est pas tenu de combler le poste par une élection partielle;

ATTENDU QUE les conseillers doivent, dans les 30 jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE l'élection au poste de maire se fera par scrutin secret au cours d'une séance extraordinaire tel que décrit à l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin que les conseillers puissent élire l'un d'entre eux à ce poste;

ADOPTÉE

5.5 FÉLICITATION À L'ESSC D'AVOIR FAIT LES PALMARÈS DES ÉCOLES SECONDAIRES DU QUÉBEC

2020-11-266

ATTENDU QUE l'école secondaire Sieur de Coulonge (ESSC), en trois ans seulement, a amélioré sa cote globale de 2,4 à 6,8, selon le Palmarès du *JOURNAL*;

ATTENDU QUE celle-ci a passé du 420^e rang du Québec, au 139^e;

ATTENDU QUE celle-ci se classe au premier rang en Outaouais chez les écoles publiques;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge félicite la directrice de l'école, tout le personnel enseignant et le personnel de soutien pour leurs efforts continus.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENLÈVEMENT D'UN ARRÊT SUR LA RUE SAURIOL (INTERSECTION SOUCIE/SAURIOL/ROY)

2020-11-267

ATTENDU QUE l'arrêt sur la rue Sauriol (intersection Soucie/Roy/Sauriol) n'a pas lieu d'être et qu'il porte à confusion;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu

QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise l'enlèvement de cet arrêt.

GAÉTAN GRAVELINE inscrit sa dissidence.
ADOPTÉE

6.2 INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LA RUE DEMPSEY

2020-11-268

COSIDÉRANT QUE la rue Dempsey est une artère principale d'entrée et de sortie dans la municipalité;

COSIDÉRANT QUE la vitesse et les non arrêts des véhicules motorisés deviennent problématique et porte atteinte à la sécurité publique, spécialement les enfants de ce secteur;

COSIDÉRANT QUE la municipalité a une obligation légale de protégé sa population;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent l'installation de deux (2) dos d'âne amovible sur la rue Dempsey, soit un avant chaque arrêt tel qui appert sur la cartographie en annexe;

QUE celui-ci sera installé au printemps 2021 et qu'il sera retiré chaque hiver.

ADOPTÉE

6.3 ENLÈVEMENT DU DOS D'ÂNE PERMANENT À LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ RUE BAUME AU PRINTEMPS 2021

2020-11-269

ATTENDU QU' une pétition a été reçu à portant sur la demande de l'enlèvement du dos d'âne;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge se sont penché sur leur demande;

ATTENDU QUE la situation dans ce secteur a changé depuis sont l'installation;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent l'enlèvement du dos d'âne permanent au printemps 2021 sur la rue Baume à la limite de la municipalité près de l'intersection chemin du Bord de l'Eau;

GAÉTAN GRAVELINE inscrit sa dissidence.
ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

**8.1 DEMANDE DE DISPENSE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'UN CONTRAT DE TRI ET
CONDITIONNEMENT EN MATIÈRE RECYCLABLES**

2020-11-270

- CONSIDÉRANT** les articles 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes et 938.1 du Code municipal donnant notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité du Village de Fort-Coulonge est membre de Tricentris et, à ce titre, lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;
- CONSIDÉRANT** que l'actuel contrat entre la municipalité et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;
- CONSIDÉRANT** les pourvois en contrôle judiciaire et demandes de jugement déclaratoire visant à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;
- CONSIDÉRANT** le jugement de première instance déclarant que ces contrats ont été conclus illégalement mais autorisant leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;
- CONSIDÉRANT** que la procédure d'appel de ce jugement est en cours mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;
- CONSIDÉRANT** le projet de loi n° 65 déposé le 24 septembre 2020 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- CONSIDÉRANT** que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;
- CONSIDÉRANT** le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre;
- CONSIDÉRANT** que, dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la municipalité de conclure un contrat sans demande de soumission avec Tricentris;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une demande de dispense pour la conclusion d'un contrat de tri et conditionnement des matières recyclables avec Tricentris pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

8.2 ORDRE DE CHANGEMENT NORCLAIR POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2020-11-271

ATTENDU QUE Plusieurs travaux sont nécessaires pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées; et que le MAMH a accepté les travaux supplémentaires dans la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge, accepte les avenants 601 et 602 et sont en accord avec un ordre de changement pour NORCLAIR au montant de 350 000 \$.

ADOPTÉE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 REMPLACEMENT DU MURET SUR LA RUE BAUME AU PRINTEMPS 2021 (MATRICULE 8677-28-2756)

2020-11-272

ATTENDU QUE le muret délimitant le terrain et le trottoir as été enlever pour refaire le trottoir;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le remplacement du muret sur la rue Baume (matricule 8677-28-2756) au printemps 2021 ;

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUE – CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2021

2020-11-273

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge autorise la contribution municipale à la CRSBPO pour l'année 2021 pour la bibliothèque, au montant de 4,46 \$ par habitant, soit un total de 6 205,18 \$.

ADOPTÉE

11.2 BIBLIOTHÈQUE – CONTRIBUTION SPÉCIALE 2021

2020-11-274

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge participera à la contribution supplémentaire du Réseau Biblio, au montant de 0,50 \$ per capita, soit un total 693 \$.

ADOPTÉE

11.3 APPUIE POUR L'ÉCLAIRAGE DU PONT FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND

2020-11-275

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu

QUE la Municipalité du village de Fort-Coulonge appui le Groupe Phare-Ouest dans la mise en place d'activités célébrant le pont Félix-Gabriel-Marchand.

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge appuie le Groupe Phare-Ouest dans l'application du Fond Régions et ruralité (FRR-Volet 2).

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge procédera à un don monétaire de 5000,00\$ pour l'appui de ce projet lors de sa réalisation.

ADOPTÉE

11.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU JOURNAL THE EQUITY

2019-10-276

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite renouveler son adhésion au journal The EQUITY au coût de 34,49 \$.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Opérations courantes payées	84 265,33	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	205 389,51	\$
Total	310 808,66	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 11^e jour du mois de novembre 2020.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 DEMANDE DE DONS

13.1 la Guignolée

2020-11-279

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :

- De faire un don de 500 \$ à la Guignolée 2020 des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

14.1 Parc aérien des Chutes Coulonge a connu une hausse de 204%

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

- 16.1 Retour sur le cinéparc et la marche d'halloween
- 16.2 Annulation de Village en fête
- 16.3 Irrigation des fossés
- 16.4 Question au sujet du document de description de poste
- 16.5 Flotte des véhicules
- 16.6 Bac de recyclage résidentiel
- 16.7 Calendrier de collecte des matières vertes

17. VARIA

- 17.1 Concours de lumière

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-280

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20 h 53.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

Debbie Laporte,
Mairesse suppléante

Naomie Rivet,
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».